



Délibération du conseil d'administration n°2018/10/048

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2015-663 du 10 juin 2015 portant approbation des statuts de la COMUE Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et son règlement intérieur modifié le 23 février 2018,

Vu la convocation qui a été dressée au Conseil d'Administration 9 jours avant la séance, conformément à l'article R33 du règlement intérieur de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées,

Considérant que 50 membres ont exprimé un avis sur les 75 qui composent actuellement le conseil

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 5 octobre 2018

Considérant les résultats du vote, à savoir :

- 50 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 ne prend pas part au vote
- 0 abstention

DECIDE

Article 1 :

Par la présente délibération, le Conseil d'Administration de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées approuve les 8 résultats du jury pour le prix Pépite 2018 et le prix de 375 € attribué à chacun (cf ; document joint).

Toulouse, le 8 octobre 2018

Le Président



Philippe RAIMBAULT



Résultat du jury régional du concours national PEPITE du 5 juillet 2018

Attribution de huit prix



Objet :

Vote des tarifs des prix attribués aux huit vainqueurs régionaux du concours national PEPITE du 5 juillet 2018.

Contexte :

Dans le cadre du concours national d'entrepreneuriat PEPITE 2018, le comité de pilotage PEPITE-ECRIN a souhaité attribuer des prix au niveau régional à huit étudiants (375 euros de prix par étudiant).

Jury :

- Le jury s'est réuni le jeudi 5 juillet 2018, il était composé de représentants des établissements universitaires et de représentants des partenaires (CDC, DRRT, Incubateur Midi-Pyrénées, Madeeli, etc.).
- 17 dossiers ont été déposés et étudiés.

Résultats :

Le jury à attribuer les prix à :

- **Thibault DELCUZE - projet HYDROXITY**
- **Christophe SOVRAN - projet HOOPE**
- **Benjamin LOGAN – projet MED E-BLOOM**
- **Marion BAILLET – projet Cham’pignon sur rue**
- **Jérémy LEMOINIER- projet AQUACOSY**
- **Aymeric RIGAUT - projet HYDLE**
- **Lucas HEURTAULT – projet TETRAL**
- **Jonas PERRIN - projet REJIG**

Ces huit personnes recevront donc la somme de 375 euros chacune (financement conjointement par BNP Paribas et par l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées).

*_*_*_*_*